

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° A-2022-211

TOURNOI JACQUES BERTHEUX
Autorisation de débit de boissons temporaire
10 et 11 septembre 2022

LE MAIRE DE CAEN,

VU les articles L 2121-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la Santé Publique et notamment les articles L 332-1 (modifié par l'ordonnance n°2015-1682 du 17 décembre 2005),

Vu le code du sport et notamment les articles L.121.4 et L131-8,

VU l'arrêté préfectoral du 25 juin 2018 portant réglementation de la police générale des débits de boissons dans le département du Calvados,

VU l'arrêté préfectoral du 25 juin 2018 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons à emporter dans le département du Calvados,

VU l'arrêté préfectoral du 25 juin 2018 fixant les périmètres de protection en matière de débits de boissons temporaires dans le département du Calvados modifié par l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2020,

VU la demande présentée le 10 août 2022 par Monsieur Thierry DESLANDES, Président de la Maladrerie Omnisport football,

VU le numéro d'agrément jeunesse et sport n° 14 98 063 délivré à la Maladrerie Omnisport football,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La Maladrerie Omnisport Football, dont le siège est situé à Caen, BP 56137 (Calvados), représentée par Thierry DESLANDES, Président, est autorisée à vendre pour consommer sur place ou à emporter des boissons des trois premiers groupes au stade du Chemin Vert à Caen les 10 et 11 septembre 2022 de 11h à 20h, à l'occasion du tournoi Jacques Bertheux.

ARTICLE 2 : Monsieur le Préfet du Calvados, Monsieur le Directeur général des services de la ville de Caen sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du maire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Caen le 1 septembre 2022

Affiché le **- 5 SEP. 2022**
Transmis à la préfecture le **- 5 SEP. 2022**
Identifiant de l'acte
Exécutoire le **- 5 SEP. 2022**
Notifié le

Le Maire,
Joël BRUNEAU



ARRÊTÉ DU MAIRE

N° A-2022-213

EVENEMENT ANNIVERSAIRE - 10 ANS DU ROLLER DERBY CAEN Autorisation de débits de boissons temporaire 1 et 2 octobre 2022 de 11h à 22h30

LE MAIRE DE CAEN,

VU les articles L 2121-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la Santé Publique et notamment les articles L 332-1 (modifié par l'ordonnance n°2015-1682 du 17 décembre 2005),

Vu le code du sport et notamment les articles L.121.4 et L131-8,

VU l'arrêté préfectoral du 25 juin 2018 portant réglementation de la police générale des débits de boissons dans le département du Calvados,

VU l'arrêté préfectoral du 25 juin 2018 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons à emporter dans le département du Calvados,

VU l'arrêté préfectoral du 25 juin 2018 fixant les périmètres de protection en matière de débits de boissons temporaires dans le département du Calvados modifié par l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2020,

VU la demande présentée le 16 août 2022 par Madame Mathilde ROSETTE, membre du Conseil d'administration du Roller Derby Caen,

VU l'affiliation de l'association roller derby Caen à la fédération française roller & skateboard sous le numéro 01630,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le Roller Derby Caen, dont le siège est situé à Caen, 8 rue Germaine Tillion à Caen (Calvados), représenté par Mathilde ROSETTE, membre du Conseil d'administration du Roller Derby Caen est autorisé à vendre pour consommer sur place ou à emporter des boissons des trois premiers groupes à la Halle des Granges, 15 rue du Carel à Caen les 1 et 2 octobre 2022 de 11h à 22h 30, à l'occasion des 10 ans du roller derby Caen.

ARTICLE 2 : Monsieur le Préfet du Calvados, Monsieur le Directeur général des services de la ville de

Caen sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du maire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Caen le 1 septembre 2022

Affiché le **- 5 SEP. 2022**
Transmis à la préfecture le **- 5 SEP. 2022**
Identifiant de l'acte
Exécutoire le **- 5 SEP. 2022**
Notifié le

Le Maire,

Joël BRUNEAU
